



Communiqué de presse

Sèvres, le 16 décembre 2003

Cofiroute signe une Charte Sécurité routière avec la DSCR et la CNAMTS

- **Cofiroute, première société d'autoroutes française à signer une Charte Sécurité routière**
- **Parmi les engagements concrets de l'entreprise et de ses salariés :**
 - **renoncer à l'usage du téléphone lors de la conduite d'une voiture (même en "mains libres"), sauf urgences de sécurité ;**
 - **faire évoluer l'organisation du travail et les pratiques managériales pour favoriser un comportement plus sûr sur la route.**

Rémy Heitz, Délégué interministériel à la sécurité routière, Directeur de la sécurité et de la circulation routières, Gilles Evrard, Directeur des risques professionnels à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et Dario d'Annunzio, Président-directeur général de Cofiroute ont signé aujourd'hui, 16 décembre 2003, la première Charte Sécurité routière engageant une société d'autoroutes en France.

Cofiroute est engagée depuis longtemps, aux côtés des pouvoirs publics et des associations, dans le combat contre l'insécurité routière.

- Cofiroute expérimente depuis un an un système d'**enregistreurs de conduite** (ou boîtes noires) sur 20 véhicules de fonction, équipés sur la base du volontariat.
- L'entreprise a organisé en octobre 2002 une "**journée sécurité**" au cours de laquelle les salariés de Cofiroute se sont mobilisés pour diffuser des messages de sécurité à la clientèle, sur tout le réseau. Elle s'est également associée à l'opération « **24 heures pour sauver 24 vies** » organisée en mai 2003 par la **Ligue contre la Violence Routière**.
- Cofiroute a installé en juillet 2003 un dispositif pédagogique de **mesure des vitesses moyennes sur l'autoroute A10**, avec affichage de la plaque d'immatriculation des véhicules dépassant la vitesse autorisée, afin de permettre aux automobilistes de mieux prendre conscience de leur comportement au volant.

Aujourd'hui, Cofiroute franchit une étape supplémentaire en signant une Charte Sécurité routière. Elle entend par ce biais manifester le devoir d'exemplarité que doit assumer une société d'exploitation d'infrastructures autoroutières.

- L'entreprise s'engage à poursuivre et amplifier les **actions d'information et de sensibilisation** qu'elle mène déjà à destination de ses clients.
- Vis-à-vis de son personnel, Cofiroute s'engage à mettre en place des mesures pour **prévenir les risques sur le trajet domicile-travail** (diagnostic des risques routiers encourus par les salariés, diffusion d'un guide du conducteur...).
- Cofiroute prendra en particulier des dispositions destinées à **interdire l'usage du téléphone au volant**, sauf appels liés à une responsabilité opérationnelle de sécurité. Toutes les études démontrent en effet que la téléphonie au volant, même avec un kit « mains libres », est incompatible avec la vigilance absolue qu'exige la conduite.
- Ce dispositif sera complété par une réflexion d'ensemble sur l'organisation du travail et la gestion du temps des salariés. Le management de l'entreprise sera particulièrement impliqué dans la concrétisation de cet engagement. Il s'agit en effet **d'éviter de placer les salariés dans une situation où le véhicule devient un « bureau annexe » ou un exutoire au stress professionnel.**

La Délégation interministérielle à la sécurité routière, en partenariat avec la CNAMTS, a déjà signé plus de 50 chartes avec des entreprises ou fédérations professionnelles représentant tous les secteurs d'activité et souhaite activement développer ce volet préventif afin de compléter les mesures issues de la Loi contre la violence routière du 12 juin 2003. Ainsi, plus de 15 partenariats sont en préparation pour 2004.

Cofiroute, créée en 1970, compte aujourd'hui 2000 salariés et gère 928 kilomètres d'autoroutes dans le Centre-Ouest de la France. Seule société d'autoroutes entièrement privée depuis ses origines, Cofiroute a pour principaux actionnaires VINCI, Colas et Eiffage. Présente à l'international (Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Chili), Cofiroute a dégagé en 2002 un chiffre d'affaires de 787 millions d'euros.

Contacts presse

Michèle Levanti
Responsable du bureau presse et
partenariats communications Sécurité
routière
Tél : +33 1 40 81 80 75
e-mail : michele.levanti@equipement.gouv.fr

Pierre Duprat
Directeur de la communication
de Cofiroute
Tél : +33 1 41 14 73 78
e-mail : pierre.duprat@cofiroute.fr